



INFORMATION REMBOURSEMENT COVID 19

Chers adhérentes et chers adhérents,

Nous sommes ravis d'avoir pu retrouver les élèves mineurs sur le tatami depuis le 26 mai dernier pour la reprise des cours de judo.

Notre club, par l'engagement des Professeurs et des bénévoles du Comité Directeur que je représente en qualité de Présidente, a fait de son mieux pour maintenir une offre d'activités en extérieur lorsque les installations municipales et la météo étaient en notre faveur et ce, y compris pendant les 4 semaines de vacances scolaires d'hiver et de printemps.

Par ailleurs, en accord avec la Direction des Sports de la Mairie, nous continuerons les cours jusqu'au samedi 3 juillet inclus au lieu du samedi 12 juin comme initialement prévu.

Comme communiqué en décembre dernier, nous respectons notre engagement et allons procéder, pour ceux qui le souhaitent, au remboursement partiel des cotisations. A cet effet nous avons procédé au calcul du nombre de cours non assurés et non remplacés ou récupérés pendant les vacances scolaires sur les 32 semaines de notre saison sportive. Pour rappel, aucun remboursement ne sera fait sur les frais de licence fédérale (40€) ou d'adhésion au club (de 45 € à 56 € selon la catégorie d'âge) et bien entendu la déduction sera faite des montants non encaissés le cas échéant. Les tarifs et les possibilités de remplacement des cours ayant été différents selon les catégories d'âge, un message par catégorie sera fait séparément pour informer du montant du remboursement.

Le remboursement interviendra selon deux modalités :

- Un avoir déductible sur la réinscription à la saison 2021 – 2022, ou
- Un remboursement par chèque à récupérer au secrétariat les samedis 19 ou 26 juin ou le 3 juillet, de 14h00 à 17h00.

Ce montant, vous pourrez choisir également d'en faire don au club qui, comme beaucoup d'entre vous, aura subi de plein fouet l'impact financier de cette crise sanitaire.

L'essentiel, selon notre philosophie étant de faire perdurer le lien qui nous unit : le sport en milieu associatif. Nous nous devons ainsi de garder à l'esprit la maxime de notre maître fondateur Jigoro Kano : « entreaide et prospérité mutuelle ».

En espérant que nos efforts pour maintenir une activité aient pu compenser les contraintes liées aux mesures sanitaires, nous sommes confiants que vous saurez retrouver le chemin vers une vie « normale » et surtout, vers le dojo !

Alejandra Medina
Présidente
Judo Club de Rueil-Malmaison